



28 janvier 2022

## Les infos SUD !

**NAO 2022 :** SUD vous propose un tableau de comparaison de nos Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec celles de 3 grandes entreprises industrielles implantées dans notre région (**Orano fait du parangonnage chez RVI à Blainville**).

Entreprise	budget global NAO 2022	Augmentation Générale		Augmentation Individuelle	
		OETAM	IC	OETAM	IC
Orano Recyclage	2,65% <sup>(1)</sup>	1,40% avec un talon à 30 €	/	0,86%	2,60%
Naval Group	3,80% <sup>(2)</sup>	2,30% avec un talon de 62,50 €	/	1,20%	3,50%
Bosch	3,00%	3% pas de talon	2,00% à 2,50%	0%	0,50% à 1,00%
RVI (Renault Trucks)	3,90%	2,60% avec un talon de 50 €	/	1,30%	3,90%



(1) Orano Recyclage fait rentrer dans son budget global NAO : l'ancienneté (pour 0,3%), l'égalité professionnelle Groupe (pour 0,05%) et même le coût de la mesure talon de 30 € (pour 0,04%) ! Les OETAM avec 15 ans d'ancienneté et un salaire de base supérieur à 2143 € s'appuient en réalité sur un budget de 2,26%

(2) Chez Naval Group, il y a également 0,30% de mesures complémentaires pour les ajustements de salaires.

### Informations complémentaires :

- Naval Group (au statut privé) et RVI : 500 € de PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) qu'Orano refuse de négocier puisque nous sommes désormais non essentiels et trop rétribués ! **#attractivité**
- Bosh : un supplément d'intéressement de 450 € a été négocié.
- Orano Recyclage fait rentrer l'ancienneté dans son budget global NAO alors même qu'elle refuse d'en négocier le déblocage ! Chez RVI, le coût de l'ancienneté ne rentre pas dans le budget global NAO alors qu'ils ont le même système d'ancienneté mais allant au-delà des 15% (16% après 18 ans, 17% après 20 ans et 18% après 25 ans).

**Intéressement 2021 :** La Direction nous a informés, lors de la commission de suivi d'intéressement du 28 janvier, que l'intéressement du 2<sup>ème</sup> semestre est de 4,75% pour les salariés du site de la Hague. La distribution, comme revendiquée par SUD, se fait à 50% temps de présence/50% salaire (**versée en février - choix à faire avant le 20 février 2022**).

4,75% ne parle pas forcément, voici un ordre de grandeur grosse maille (pour une présence toute l'année) :

- Un salarié avec une rémunération de 34.000 € brut/an touchera environ 900 € net
- Un salarié avec une rémunération de 45.000 € brut/an touchera environ 1050 € net

**Activité partielle :** Si la Direction refuse catégoriquement de revenir sur les horaires aménagés collectifs, elle est cependant revenue sur sa décision concernant l'activité partielle.

Un salarié dont le poste n'est pas télétravaillable peut prétendre à l'activité partielle :

- s'il est vulnérable (certificat d'isolement en justificatif),
- pour la garde d'enfants en cas de fermeture de crèche, de classe, d'établissement (justificatif de fermeture + attestation sur l'honneur d'être le seul parent à en bénéficier),
- pour la garde d'enfants « cas contacts » (courrier de la CPAM ou de l'établissement en justificatif + attestation sur l'honneur d'être le seul parent à en bénéficier). **Enfant testé positif :** arrêt maladie ou jour enfant malade.

SUD a demandé que la possibilité d'activité partielle soit étendue aux parents dont l'assistante maternelle ne peut recevoir les enfants pour cause de COVID. Refus de la Direction qui explique de façon aberrante : « **Les salariés choisissent en connaissance de cause leur mode de garde !** ». SUD a demandé des AAS : refus tout aussi net. **#bienveillance**

**HR'BOX :** Encore peu utilisé, le portail HR'BOX s'avère très pratique pour effectuer vos demandes RH (changement de situation personnelle, absence, demande d'acompte sur salaire, ...)

**Accessible depuis votre téléphone, de chez soi,** voici le lien : <https://orano.portail-rh.dsrhc.com/> Première connexion à effectuer via votre adresse Orano, **il vous suffira ensuite de vous identifier avec votre numéro de badge et votre code personnel.**

**Vigilance sur PERSO :** Jusqu'au 31 janvier, n'oubliez pas vos reliquats : d'E20 - R21 (épargne CET), d'heures FCA (à poser) et de RJF (épargne sur CAFC 2022 ou à poser). **Soyez également attentifs sur vos droits à congés/RTT sur PERSO !**

**Parking postés AM :** Après une énième relance de SUD pour que notre proposition soit enfin mise en place, **la Direction a assuré que le parking d'après-midi était désormais ouvert le week-end à tous les salariés.** Il ne sera plus distribué de macarons aux prestataires (hors Dalkia) pour ce parking (ouvert à l'ensemble des salariés Orano).

**Sweat de zone :** SUD rappelle la procédure à suivre pour obtenir un sweat de zone. Il faut appeler le **2.69.59** pour une dotation individuelle à aller chercher (possibilité de se faire livrer à une salle de conduite ou à un bureau travaux).

**Chèques-vacances ou participation vacances ?** Il existe deux possibilités avec sa MEF : chèques-vacances avec **ou sans** épargne et la participation vacances. **Sur la participation vacances, il existe l'avant-séjour et l'après séjour. La participation avant-séjour est possible si vous passez par une agence sous convention avec le CSE (organisme partenaire).**

**Exemple concret :** une famille de **4 personnes** qui décide de choisir en 2022 l'option « **participation vacances** » et de partir **via une agence de voyage sous convention** (exemple agence TUI à Cherbourg) : **7 nuits, en pension complète, en Grèce et coût du voyage : 4000 €.**

**Avec une « MEF famille » de 50%, cette famille aura une participation de 560 € sur le séjour à laquelle s'ajoute une participation sur le transport de 500 € (250€ x 4 personnes x le pourcentage de MEF), soit 1060 € de participation CSE.** Pas de frais de dossier du fait que c'est un organisme partenaire et **reste à charge de 2940 € à régler directement au CSE** (le CSE s'acquittant de la facture auprès de l'organisme partenaire).

**Le salarié peut demander à échelonner le reste à charge en plusieurs mensualités.** Pour un voyage validé courant février, il est possible par exemple d'échelonner en 6 fois de mars à août : soit, dans notre exemple, 490 € par mois.

**N'hésitez pas à contacter le BGAS pour tout renseignement : [bgas@cseoclahague.com](mailto:bgas@cseoclahague.com)**

Si cette famille choisit les chèques vacances avec épargne, **elle aura 488 € de participation du CSE** (prime + abondement). **En prenant les chèques-vacances, il est quand même possible de partir en voyage via le CSE ou par un organisme partenaire et profiter de l'étalement du paiement (sans bénéficier de participation).**

**Chèques-vacances :** Il est possible d'échanger les chèques-vacances arrivés en fin de validité le 31 décembre 2021 sur le site <https://leguide.ancv.com/> **jusqu'au 31 mars 2022 (10 € de frais quel que soit le montant de chèques-vacances à renouveler).**

**Médailles du travail :** La procédure de demande de médaille d'honneur du travail s'effectue uniquement en ligne. **SUD rappelle que la Direction refuse de les revaloriser depuis 2011.**

Vos demandes de médaille du travail devront être effectuées **avant le 30 avril 2022** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>.

Ces démarches peuvent encore s'effectuer en préretraite et **la demande d'attestation employeur à Orano est à réaliser idéalement durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022** (Préciser en objet du mail : demande attestation de travail - nom prénom - n° de badge).

**Emplois :** SUD a interrogé la Direction sur le nombre prévisionnel d'embauches aux bornes d'Orano Recyclage La Hague pour 2022. La Direction a précisé qu'elle n'avait pas encore les chiffres.

**Va-t-on encore les découvrir dans la presse, comme chaque année, malgré l'impact de CONVERGENCE ?**

**La Direction a également refusé de communiquer sur le taux de grèvement des équipes postés (2\*8 et 5\*8) qu'elle envisage en 2022 (98% en 2021).**

FACE AUX "SUBTILES" ERREURS DE LA DIRECTION SUR PERSO

